

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis n° 04-2024
sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des
emprunts contractés par la société CADQUEST SA d'un montant de CHF 3'000'000.-**

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 22 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission des Finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis n° 04-2024 s'est réunie le 17 avril 2024, de 18h30 à 19h15, dans la composition suivante :

Olivier PILET, PSIG, président
Nolwen FAVE, VER
Aurélie BARBEY, PLR
Ariane ZWAHLEN, PSIG
Fabien-Thierry DEILLON, UDC
Christophe PORTE, VER

La Municipalité est représentée par MM. Maurizio Mattia et Ihsan Kurt accompagnés de M. Jean-Marc Etter, Chef du service Finances.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur le Président de la COFIN, Olivier Pilet, ouvre la séance en rappelant que la Commission des Finances est réunie pour discuter du préavis en vertu de l'article 43 du règlement du Conseil Communal.

Une commission ad-hoc a déjà préalablement siégé et a rédigé un rapport. Celui-ci n'aurait pas été nécessaire puisque c'est à la COFIN de se prononcer.

Monsieur Mattia présente le préavis. Il s'agit d'une demande pour augmenter le cautionnement accordé à CADouest par la commune de Prilly.

Monsieur Mattia présente la société CADouest : elle existe depuis plus de 10 ans et elle se développe très rapidement notamment depuis la guerre en Ukraine. Jusqu'à présent, sur le territoire prilléran, il n'était possible de se raccorder au chauffage à distance que jusqu'au niveau du collège de l'Union. Lausanne est en train de développer le réseau en passant notamment par la Vallombreuse, ce qui permettra par exemple à l'hôpital de Cery ainsi qu'au

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis n° 04-2024
sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des
emprunts contractés par la société CADOUEST SA d'un montant de CHF 3'000'000.-**

quartier de Mont Goulin d'être raccordés. Avec cette extension, un nouveau champ s'ouvre pour faire des raccordements dans ces prochaines années.

M. Mattia souligne que le développement de CADouest est une pièce maîtresse du plan climat. Toutefois, il n'est pas possible d'offrir le raccordement à tous les immeubles. Ce mode de chauffage n'est pas intéressant pour des villas ou petits immeubles qui devraient s'orienter vers des pompes à chaleur.

Actuellement, on est à une dizaine de demande de raccordement par année et on s'attend, avec ce nouveau développement, à des demandes plus importantes estimées à une vingtaine de raccordements par année.

Ce développement nécessitera d'effectuer des emprunts pour CADouest. La société est jeune avec un chiffre d'affaires de 5.8 mios CHF en 2023. Compte tenu de sa croissance, il ne lui est pas possible de fonctionner avec uniquement de l'auto-financement. CADouest aura besoin de plus de 20 mios CHF d'investissement dans les prochaines années.

Cette demande d'augmenter le cautionnement de 3 mios CHF se fait simultanément pour chacun de 3 acteurs de la société : Lausanne, Renens et Prilly.

Pour CADouest, les taux des emprunts est notamment plus intéressant avec ces cautionnements. Avec ces demandes, on augmente de 6 à 9 mios CHF le cautionnement par commune.

Au niveau de la santé financière de la société, il est relevé que le 1er Business Plan prévoyait une rentabilité à partir de 2024-2025. Dans les faits, la société a commencé à faire des bénéfices depuis 2020.

M. Etter complète avec des données financières issues de l'exercice 2023 :

- Total du bilan : 32 mios
- Fonds propres : 12 mios
- Actifs : valorisation du réseau pour 26 mios
- Chiffre d'affaires : 5.8 mios (4.7 mios en 2022)
- Massa salariale : 800 kCHF
- Charges d'exploitation : 1.4 mios
- Charges d'intérêt : 230 kCHF
- Amortissement : 900 kCHF
- Résultat net : 242 kCHF (375 kCHF en 2022)

Pour la ville de Prilly, le total de cautionnements accordés est de 30.3 mios CHF avec un plafond de cautionnement à 46 mios CHF.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

CADouest réalise depuis 2 ans des bénéfices, quelle est sa charge fiscale ?

Sa charge fiscale se monte à 18'000 CHF pour 2023

Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis n° 04-2024 sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST SA d'un montant de CHF 3'000'000.-

Pour éviter cette charge fiscale, ne serait-il pas opportun de transformer la SA en société intercommunale ?

On serait certes taxé pour sortir de la SA mais en devenant intercommunale, la société serait régie par du droit public donc ne serait plus soumise à l'impôt. Une étude d'impact de la sortie de la SA n'a jamais été faite.

Pourrait-on augmenter le prix du kW pour devenir autonome en réalisant de l'autofinancement et passer à un prix similaire à celui que les autres citoyens payent ?

M. Mattia indique qu'actuellement le prix de CADouest est assez équivalent à celui du gaz ou du mazout.

Pour Prilly, nous avons une liberté sur la fixation des tarifs et nous nous alignons sur les tarifs des SIL actuellement. Avoir des tarifs différents n'est pas la volonté du Conseil d'administration.

Les préavis similaires ont été validés par les Conseils Communaux de Lausanne et de Renens en 2023 : pourquoi ce décalage ?

Prilly était en attente du préavis de Lausanne qui a finalement juste mis 3 lignes dans son budget 2024. Ce cautionnement est attendu pour la 2e partie de l'année donc on est dans les temps.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie MM. les Municipaux et Monsieur le chef de service qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission porte sur l'appréciation générale des commissaires.

L'avis des commissaires est que Prilly offre un cautionnement à une société qui a un monopole public avec des clients qui sont captifs : il s'agit donc d'un cautionnement sans risque pour la commune.

La structure juridique de la société pourrait par contre être changée pour apporter des bénéfices à la commune.

Les commissaires n'ont pas de remarques particulières sur cette augmentation de cautionnement et sont très favorables à appuyer cette demande.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h15

**Rapport de la commission des finances chargée de préavis sur le préavis n° 04-2024
sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des
emprunts contractés par la société CADOUEST SA d'un montant de CHF 3'000'000.-**

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 04-2024
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADouest SA de CHF 3'000'000.-, dès le 1er juin 2024, sous réserve que les communes de Lausanne et de Renens en fassent de même.
- De prendre acte que le montant total des cautionnements accordés à CADouest s'élève désormais à une part CHF 9'000'000.- sur le plafond de cautionnement de la ville fixé CHF 46'500'000.-.

Au nom de la commission des Finances :

Olivier Pilet, Président

Nolwen Favé, rapportrice